

ARRÊTÉ n° 2021 - 107
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2021-2022

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2021-2022, **Double diplôme- Licence Information et communication – cursus Franco-allemand « Culture Européenne des Médias »**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Sarah CORDONNIER: Responsable du double diplôme Information et communication franco-allemand « Culture européenne des médias »

En qualité de membres de la commission :

Nicolas NAVARRO : Responsable du portail 10, mention Sciences de l'information et de la communication

Marie DESPRÉS-LONNET, Directrice de l'Institut de la Communication

Manuel DUPUY-SALLE, mention Sciences de l'information et de la communication

Julien BONDAZ, mention Anthropologie

Michel PERONI, mention Sociologie

Monica MARTINAT, Directrice du programme MINERVE

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 13/04/2021

La Présidente de l'université Lumière Lyon2
Nathalie DOMPNIER

